Communauté genevoise d'action syndicale
Organisation faîtière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève // info@cgas.ch
Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - tél. 0041 22 731 84 30 - iban CH69 0900 0000 8541 2318 9

Séminaire Alternative-CGAS 2015

10 thèses syndicales sur la libre circulation

24 janvier 2015

Communauté genevoise d'action syndicale
Organisation faîtière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève // info@cgas.ch
Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - tél. 0041 22 731 84 30 - iban CH69 0900 0000 8541 2318 9

1. Pendant 20 ans, le marché du travail suisse était régi par un compromis autour de l'« ouverture protégée »

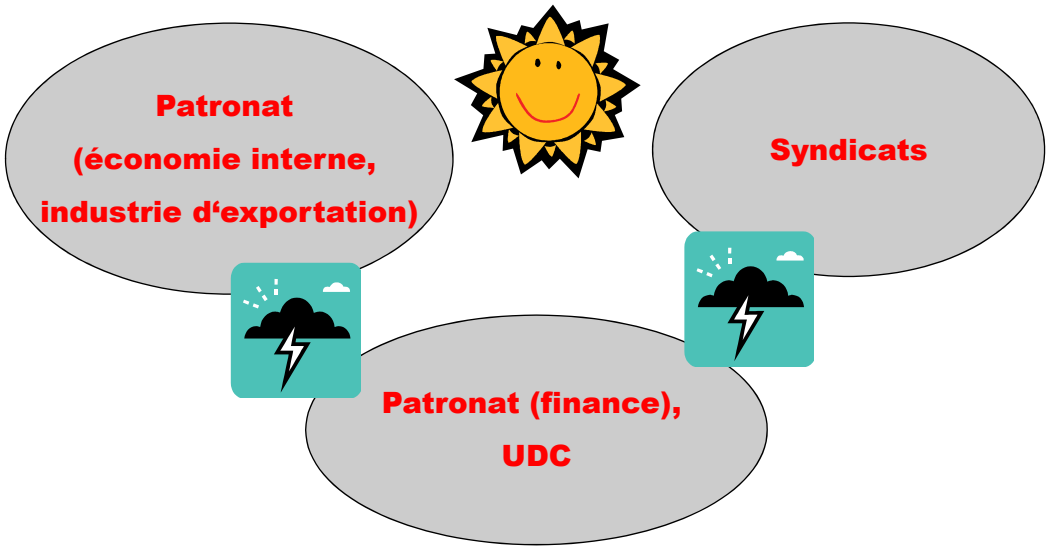

« Les analyses du scrutin de 1992 sur l'Espace économique européen indiquaient que le scepticisme largement répandu à l'égard de la liberté de circulation des personnes avait joué un rôle dans le « non » de la population. En conséquence, le milieu politique a de mieux en mieux accepté l'idée de mesures en vue d'éviter toute pression sur les salaires (…). Il n'était pas certain que les accords bilatéraux I (…) réunissent une majorité populaire sans une plus grande protection des salaires » (seco, 2014).

2. Ce compromis a signifié une avancée pour 1,3 millions de ressortissants de l'UE travaillant en Suisse…

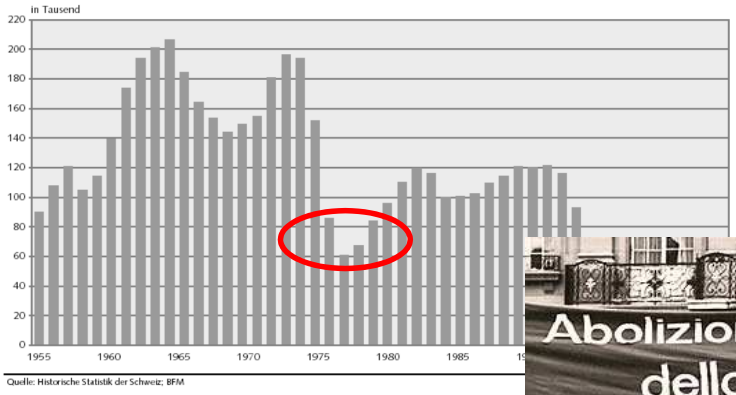

…et l'amélioration de la protection des salariés

Mesures d'accompagnement I (2000)	**Mesures d'accompagnement II (2005)**	**Mesures d'accompagnement III (2009)**	**Mesures d'accompagnement IV (2012) et V (2014)**
-Loi sur le détachement des travailleurs -Instauration des Commissions tripartites -Assouplissement des règles permettant une CCT de force obligatoire générale - Possibilité de mettre en vigueur des CTT, avec salaires minimaux de branche	-Extension du catalogue des dispositions sociales à respecter pour les travailleurs détachés et obligation de communiquer par écrit -Mesures contre les « faux indépendants » (preuve écrite de leur statut) - Sanctions plus dures et engagement de 150 inspecteurs du travail	-Augmentation du nombre d'inspecteurs à 200 et des sanctions de 100% -Introduction d'un système de cautions dans les CCT - Mise en vigueur d'une CCT pour le personnel temporaire et introduction d'un CTT pour l'économie domestique	-Durcissement de la lutte contre les « faux indépendants » et responsabilité solidaire en cas de sous-traitance - Sanctions en cas de violation des CTT **2014 (soumis à ratification par le Parlement fédéral)** - Extension facilitée en cas de constat de sous-enchère

C'est ainsi que le peuple a voté en 2000 avec 67% de oui aux accords bilatéraux, en 2005 avec 56% de oui à l'élargissement de la libre circulation aux pays de l'est et avec 59,6% de oui en 2009 à l'élargissement à la Bulgarie et la Roumanie...

3. La libre circulation réellement existante est toutefois restée conditionnée, sélective et discriminatoire…

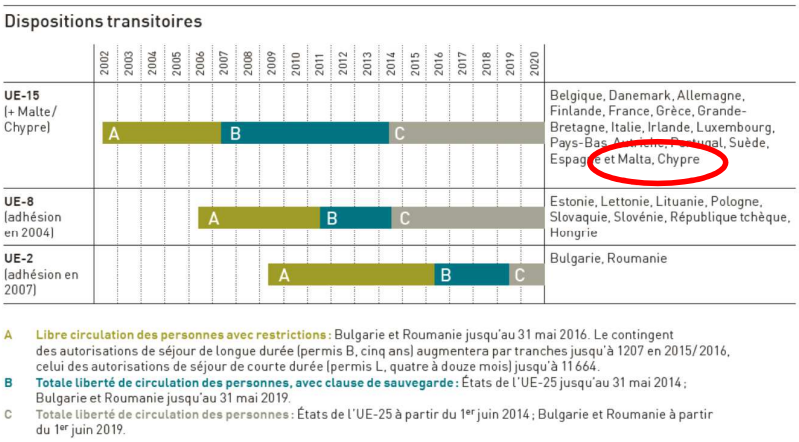

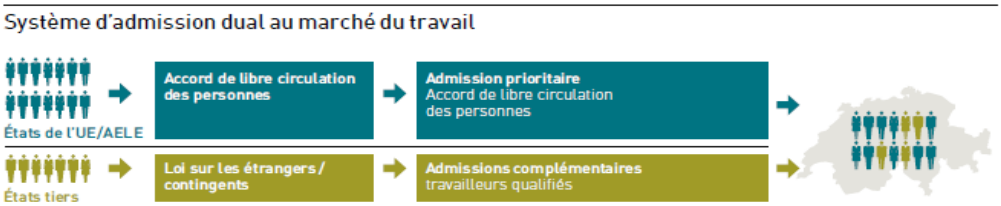

Communauté genevoise d'action syndicale
Organisation faîtière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève // info@cgas.ch
Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - tél. 0041 22 731 84 30 - iban CH69 0900 0000 8541 2318 9

…elle a contribué à la substitution de la main d'œuvre selon les besoins des patrons…

Avant l'ALCP

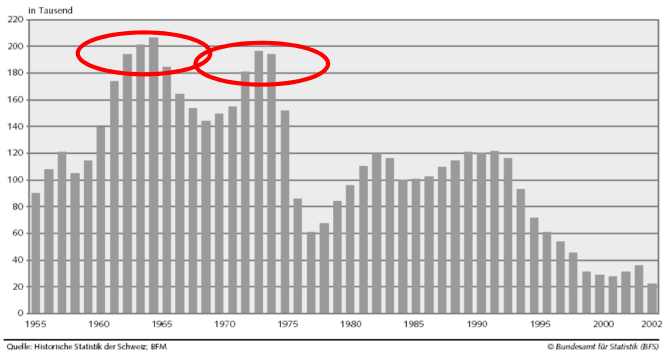

Max. 200'000 saisonniers

Différence salariale: -15%

Après l'ALCP

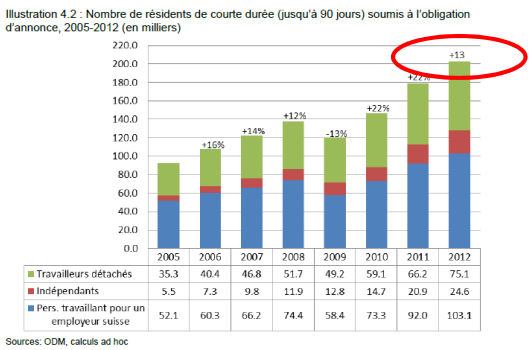

200'000 résidents de courte durée

+ 50'000 Permis L

Différence salariale: -27% (Permis L)

= quelle amélioration par rapport au statut du saisonnier?

…avec une protection très lacunaire

Tableau 6.5 : Nombre de contrôles effectués auprès d'employeurs suisses comparé au nombre d'établissements (par les CT et CP)

	Branches avec CCT étendues	Branches sans CCT étendues	Total
Contrôles effectués auprès des employeurs suisses	11'687	6'787	18'474
Nombre d'établissement*	96'715	216'218	312'933
Part des contrôles effectués auprès des établissements	12%	3%	6%

*Nombre des établissements en Suisse sans les entreprises simples qui ne comptent qu'un employé (indépendant), sans les exploitations agricoles familiales et sans les administrations publiques. Les pouvoirs publics ne font l'objet de contrôles que sur dénonciation.
Sources : OFS (BZ 2008), SECO

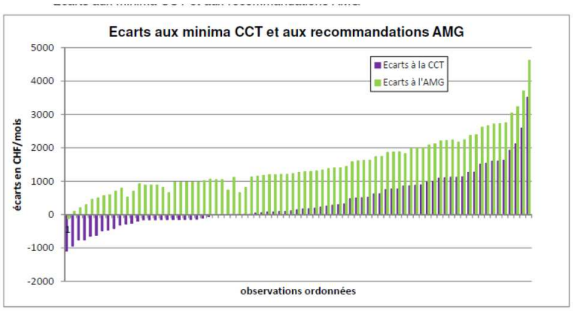

En 2012, les contrôles (de tout type) n'ont été effectués qu'auprès de 3,5% des salariés, avec un montant d'amende moyen de 880 francs.

Avec seulement 25% de personnes soumises à des CCT de force obligatoire, la définition des salaires d'usage s'avère impraticable. Les rapports de force au sein des Commissions tripartites, où les délégations patronales et étatiques bloquent régulièrement toute mesure de protection salariale.

4. La libre circulation a ainsi contribué à réaliser le projet patronal d'une compression salariale

Allemagne: maintien de la compétitivité en baissant les coûts de production à travers des réformes de l'Etat social et une retenue salariale pratiquée par les syndicats…

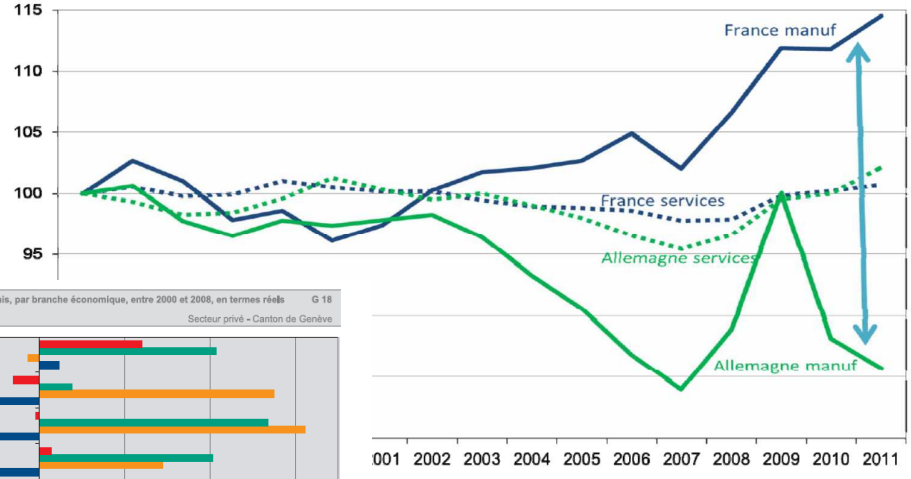

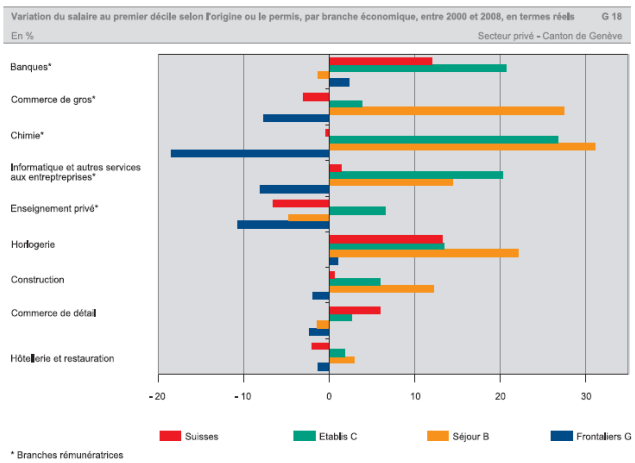

L'ALCP est vitale pour « élargir l'offre trop restreinte d'ingénieurs spécialisés en Suisse », mais aussi pour continuer à fournir aux branches à faible productivité un afflux de main d'œuvre peu qualifiée, faute de quoi « les coûts salariaux dans les branches concernées » se verraient sensiblement renchéris. (Brochure de votation UPS/économiesuisse anti-UDC)

5. Pour une majorité de la population, les recettes de l'UDC pour protéger les conditions de travail ont donc été jugées plus crédibles…

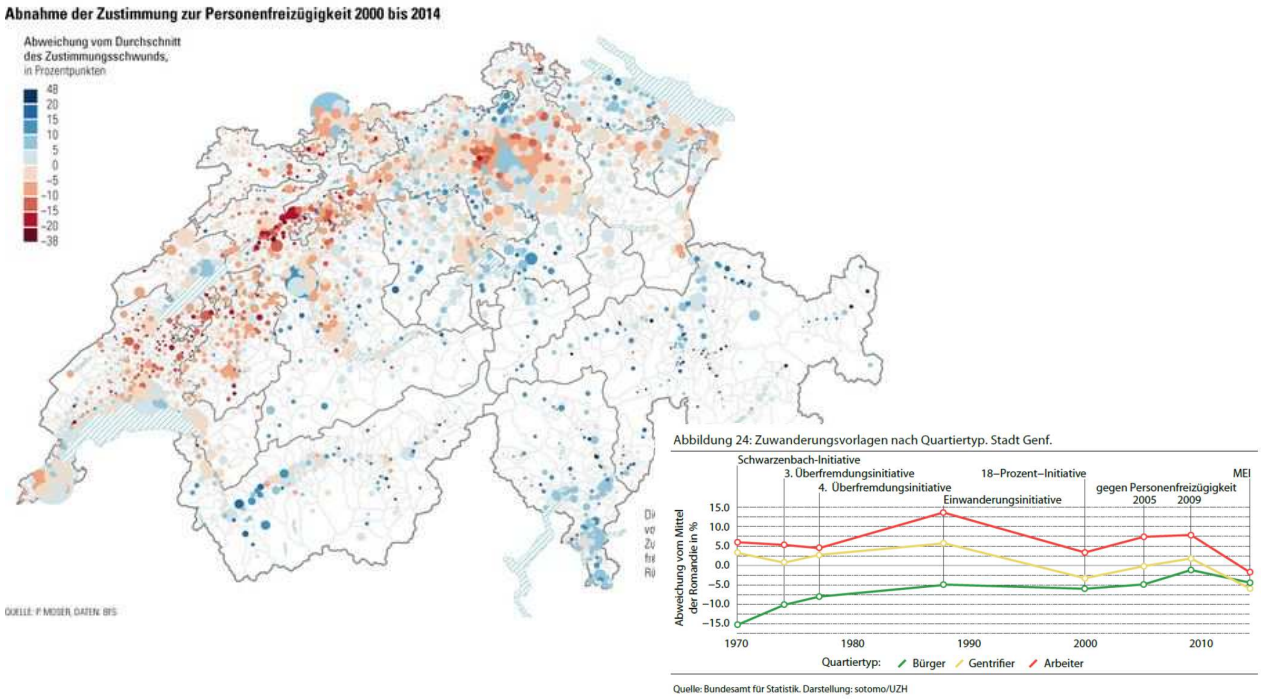

…que l'ancien compromis

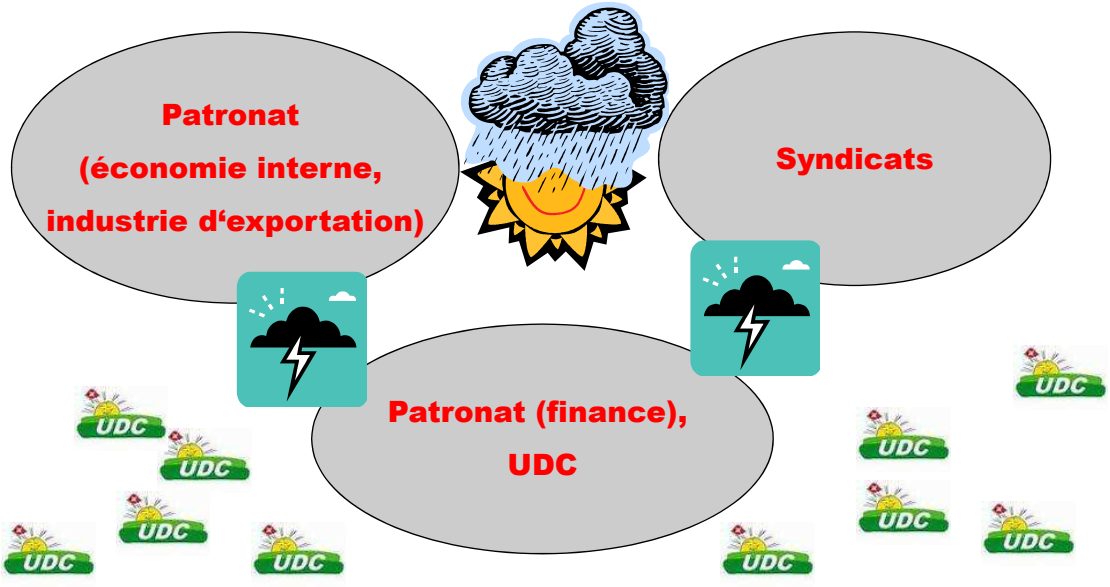

La comparaison avec les précédents votes sur l'immigration et l'intégration européenne montre que c'est surtout la « classe moyenne », soumise à la concurrence des nouveaux immigrés, qui a basculé dans le camp des opposants.

6. Un nouveau compromis se dessine après le 9 février…

- **Appels répétés** à « fonder un nouveau contrat social » avec le patronat, un « contrat pour l'ouverture », basé sur « l'intérêt commun de préserver l'emploi et la place économique suisse » (p.ex. Le Temps, 10.7.14)

- **Projet du Conseil Fédéral: Maintien des accords bilatéraux, tout en limitant l'immigration et en gardant (sans améliorant) les système de contrôle du marché du travail.** P.ex. avec des plafonds suffisamment importants en matière de main d'œuvre hautement qualifiée et l'introduction d'un permis de courte durée (4 mois) hors contingent, pour l'économie interne. Mesures incitatives aux entreprises pour augmenter le recours à la main d'œuvre résidente.

- **Projet des associations patronales: Idem.** Introduction d'une «clause de sauvegarde» permanente, accompagnée par un plan d'austérité budgétaire (pour comprimer les besoins de main d'œuvre étrangère par l'Etat…), permettant de garder les accords bilatéraux.

- **Compromis possible avec l'UE?** Pas impossible en échange de l'abandon des « mesures d'accompagnement » en lien avec un « accord cadre sur les questions institutionnelles » (suites de Viking, Laval, Rüffert…)

Communauté genevoise d'action syndicale
Organisation faîtière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève // info@cgas.ch
Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - tél. 0041 22 731 84 30 - iban CH69 0900 0000 8541 2318 9

…mais sans les syndicats

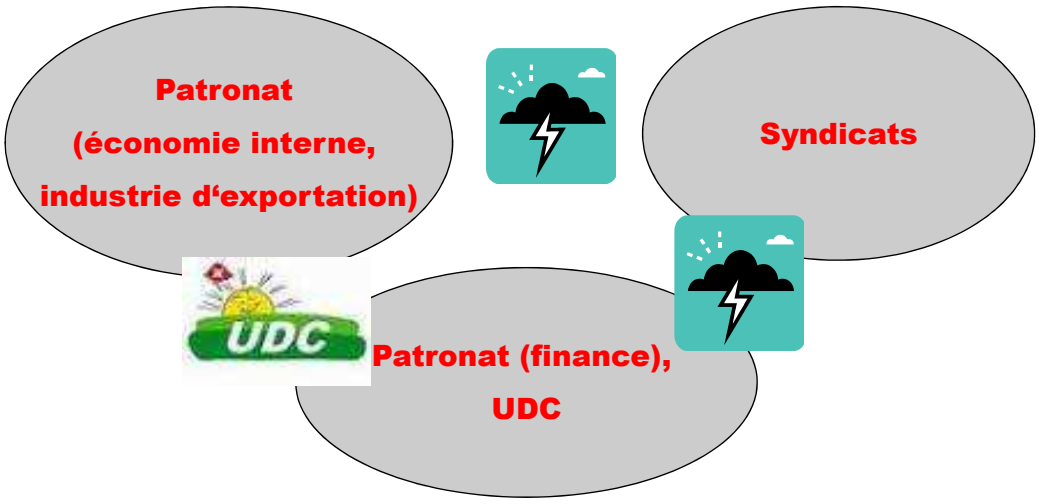

Centre patronal (2014): *« Les mesures d'accompagnement devront être profondément remaniées et, pour partie en tout cas, purement et simplement abandonnées à l'entrée en vigueur du nouveau régime »*

UDC (2015): *Suite à la décision de la BNS, il faut « réduire les mesures d'accompagnement et assouplir davantage le marché du travail ».*

Schneider-Ammann (2015): *Suite à la décision de la BNS, « les syndicats doivent prêter la main à des baisses de salaire ».*

7. Pour les syndicats, celui-ci ne peut se baser uniquement sur un «projet européen»...

Les sept accords bilatéraux I passés entre la Suisse et l'UE

ACCORDS BILATÉRAUX I

Libre circulation des personnes
Libre choix du lieu de travail et de domicile sur le territoire des États parties, reconnaissance des diplômes professionnels, coordination des systèmes sociaux

Transports terrestres
Mesures en vue du transfert du trafic marchandises transalpin de la route au rail

Recherche
Des entreprises et centres de recherche suisses peuvent participer à des projets de recherche de l'UE.

Entraves techniques au commerce
Reconnaissance mutuelle des normes pour la grande majorité des biens industriels: il n'est plus nécessaire de procéder deux fois aux contrôles, ce qui était complexe et coûteux, les nouveaux produits peuvent être commercialisés plus vite.

Trafic aérien
Réglementation de l'accès réciproque au marché

Agriculture
Exportations exemptes de droits de douane et non contingentées dans le secteur des fromages et en partie dans ceux des fruits et légumes et des spécialités de viande et de vins

Marchés publics
Amélioration de l'accès aux appels d'offres publics lancés par des collectivités publiques (rail, télécommunications, approvisionnement en eau et en énergie). Les entreprises suisses bénéficient ainsi d'une égalité de traitement pour l'accès à un marché d'une valeur de 1500 milliards d'euros.

8. ...ni sur une préférence nationale, cantonale ou communale quelconque!

- **Travail.Suisse:** « Mettre l'accent sur la population résidente actuelle est une incitation forte pour que plus de frontaliers et de saisonniers soient actifs. **Ce sont justement ces deux catégories de personnes qui sont co-responsables de la pression sur les salaires et les conditions de travail en Suisse**, du fait de leurs contrats de travail précaires.»

- **Union syndicale suisse:** « Il est évident que des mesures **promouvant l'emploi indigène s'imposent.** (…) Les **employeurs suisses ne doivent recruter du personnel à l'étranger que s'ils n'en trouvent pas en Suisse».**

- Christian **Levrat** (PS): « Le peuple nous a adressé un rappel à l'ordre. **Il veut que la Suisse gère elle même sa politique migratoire. On doit le faire sans recourir à des contingents** qui ont prouvé leur inefficacité par le passé. Il faut améliorer la situation des femmes et des travailleurs âgés sur le marché, utiliser davantage le potentiel de la population locale.»

- Pierre **Maudet** (PLR): «Le 9 février, une majorité de Suisses a exprimé des craintes qu'il importe de prendre au sérieux. **Expression clé numéro 1: la peur du dumping salarial** ».

9. Le compromis tripartite genevois est (encore) plus favorable aux salariés qu'ailleurs

- **Utilisation intensive des mesures d'accompagnement:**
  - **Multiplication des contrats-types de travail CTT** (esthétique, commerce de détail, transport de choses, monteurs de stands)
  - **Utilisation des enquêtes salariales pour améliorer les salaires conventionnels** (exemple de la mécatronique et du commerce de détail)
  - **Contrat de prestation en matière de LTN** (en excluant tout le volet LEtr afin de ne pas contribuer à la chasse aux sans-papiers –bâtiment et commerce de détail)
- **Renforcement des mesures cantonales (plan d'urgence syndical)**
  - Responsabilité solidaire accrue dans le secteur du bâtiment pour les marchés publics
  - Des sanctions accrue dans l'hôtellerie-restauration et le commerce de détail
  - Un cadre contre le dumping salarial à l'aéroport de Genève
- **L'instauration d'une inspection (paritaire) des entreprises**

10. Il faut maintenir un rapport de force autonome et réaffirmer sans cesse nos fondamentaux

- Les politiques patronales s'accomodent de tout régime migratoire, qu'il s'agisse de libre circulation ou de politiques migratoires restrictives, pour autant qu'il sert à ses intérêts.
- Les mesures d'accompagnement, entendus comme droits pour les salariés, constituent un socle de protection non négociable.
- Le doit à la libre circulation intégrale est un droit inaliénable pour les syndicats.
- La CGAS combat l'idéologie de préférence nationale, cantonale, communale, elle est partie intégrante du discours nationaliste qui fait des étrangers les bouc-émissaires des problèmes.
- Seule une politique syndicale de défense de droits égaux pour tous les salariés permet de contrer les divisions et lutter contre les politiques patronales de pression sur les salaires.

- Samedi 7 mars: manifestation nationale
- Mai/juin: manifestation régionale
- Samedi 27 juin: manifestation des maçons et grèves en automne